



DECRET D/2023/ 0070 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS**

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2018/N°025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique ;
- Vu** la Loi L/2019/N°027/AN du 07 Juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des Lois Nationales, Traités, Conventions et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021, continuant à produire leur plein et entier effet ;
- Vu** le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG/ du 20 août 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition;
- Vu** le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG/ du 18 Novembre 2022, modifiant la structure du Gouvernement de Transition ;
- Vu** le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG/ du 18 Novembre 2022, portant nomination des membres du Gouvernement de Transition ;
- Vu** le Décret D/2022/0576/PRG/CNRD/SGG du 11 décembre 2022, portant Attributions et Organisation du Ministère des Transports;
- Vu** Le Communiqué n° 01/2021/PRG/CNRD/ du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,



DECRETE :

Article 1^{er} : Les Cadres dont les Prénoms et Noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- **Conseiller Principal**, Alex COLE, précédemment Directeur Général Adjoint du Service National de l'Ordonnateur du Fonds Européen de Développement (FED) de la République de Guinée (SENOFED) ;
- **Conseiller Juridique**, Aïssatou BARRY, précédemment Assistante Juridique et Administrative à l'Université de Rouen Normandie ;
- **Conseiller Chargé de l'Analyse Economique**, Julien DRAMOU, précédemment Consultant, Auditeur Financier ;
- **Conseiller chargé des questions de Transports Terrestres et Maritimes**, Marie MANSOUR, précédemment Conseillère Chargée des Transports Aériens et de la Météo;
- **Conseiller chargé des questions de Transports Aériens et de la Météorologie**, Sékou Oumar THIAM, précédemment Directeur du Transport Aérien à l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 MARS 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

